



Je dépose les lampes usagées

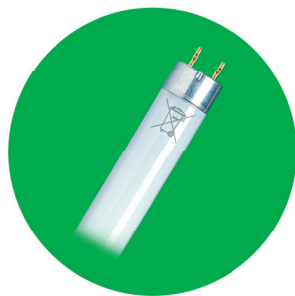
Les lampes qui se recyclent :



Lampe fluo-compacte



Lampe à LED



Tube fluorescent
«néon»

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole « **poubelle barrée** », signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.



Où déposer vos lampes usagées ?

Déposez vos lampes en déchetterie
ou rapportez-les en magasin :

tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage, etc.).

Que deviennent vos lampes usagées ?

Les lampes sont prises en charge par **Récylum**, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France.

La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paye en achetant une lampe neuve.

Liste des magasins disponible sur
www.malampe.org.



CINOR

récylum
engagés pour un recyclage responsable